

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 14

L'an deux mil quinze
Le 23 février à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 16 février 2015

OBJET : SÉDI – TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC – SECTEUR LES ROLLANDS

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Michel PERRET, Bruno BESANÇON

ABSENT : Erwan BRACCHI

POUVOIRS : Michel PERRET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL

Arnaud DUCELLIER FAUVY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour installer des éclairages publics à LED sur le secteur des Rollands.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 033 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 7 425 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 105 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **3 502 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de :

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financements définitif ;**
- **Prendre acte de la contribution correspondante au SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : **11 033 €**
- Financements externes : **7 425 €**
- **Participation prévisionnelle : 3 607 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) : **3 502 €**

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Certifié exécutoire et affiché le 23/2/15